



Recueil des actes administratifs du SDIS de Saône-et-Loire

numéro 2025-414
publié le 8 juillet 2025

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 8 juillet 2025

Les documents dont il est fait référence
peuvent être consultés :

* en version papier

au service assistance de direction du SDIS
4, rue des Grandes Varennes - CS 90109
71009 MÂCON Cedex

Accès entrée principale : 2, rue du Lcl André MARLIN - 71000 SANCÉ

* sous forme informatique

sur le portail informatique du SDIS accessible
dans l'ensemble des centres d'incendie et de secours
du corps départemental de sapeurs-pompiers

Ce recueil est consultable sur le site du SDIS de Saône-et-Loire

http://www.sdis71.fr/base_documentaire/recueil_des_actes

Pour affichage

le 8 juillet 2025

Pour le président et par délégation,
la sous-directrice des fonctions transversales

Mélanie GACHÉ

Sommaire

ARRÊTÉS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Arrêté SDIS N° 2025 – 1514 relatif à la liste départementale d'aptitude à l'emploi des formateurs dans le domaine « conduite des véhicules terrestres, utilisation des moyens élévateurs aériens et moyens de levage ».
- Arrêté SDIS N° 2025 – 1515 relatif à la liste départementale d'aptitude à l'emploi des photographes opérationnels et fonctionnels
- Arrêté SDIS N° 2025 – 1516 relatif à la liste départementale d'aptitude à l'emploi des sauveteurs animaliers
- Arrêté SDIS n° 2025 – 1560 portant ouverture d'un concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels

SOUS-DIRECTION MISSIONS

GROUPEMENT DE L'ENGAGEMENT OPÉRATIONNEL

AFFAIRE SUIVIE PAR : LTN JULIEN WOLNICZAK

☎ 03 85 35 37 39

✉ jwolniczak@sdis71.fr

ARRÊTÉ SDIS N° 2025 - 1514
relatif à la liste départementale d'aptitude à l'emploi des
formateurs dans le domaine « conduite des véhicules
terrestres, utilisation des moyens élévateurs aériens
et moyens de levage »

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAÔNE-ET-LOIRE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Considérant qu'il convient de fixer la liste départementale d'aptitude à l'emploi de formateur dans le domaine
« conduite des véhicules terrestres, utilisation des moyens élévateurs aériens et moyens de levage »,

Considérant qu'il convient également de décliner cette liste par véhicule pour permettre de maintenir une capacité
opérationnelle en cas d'avarie sur un véhicule afin que les formateurs puissent former rapidement les équipages des
centres à l'utilisation d'un nouveau véhicule dans l'attente de la réparation de celui indisponible,

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, commandant le corps
départemental de sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire,

ARRÊTE

Article 1 : la liste départementale d'aptitude à l'emploi des formateurs dans le domaine « conduite des véhicules
terrestres, utilisation des moyens élévateurs aériens et moyens de levage » est fixée pour la durée du
1^{er} juillet au 31 décembre 2025.

Article 2 : le référent de l'équipe des formateurs dans le domaine de la conduite des véhicules terrestres, utilisation
des moyens élévateurs aériens et moyens de levage est l'adjudant-chef Laurent BOURDON et son adjoint
l'adjudant-chef Richard CADÉ.

Article 3 : la présente liste pourra faire l'objet d'une modification en cours d'année.

Article 4 : l'arrêté SDIS N° 2024 - 2649 du 6 janvier 2025 fixant la liste des personnels compétents dans le domaine « conduite des véhicules terrestres, utilisation des moyens élévateurs aériens et des moyens de levage » est abrogé à compter de la publication du présent arrêté.

Article 5 : le présent arrêté prend effet à compter de sa publication.

Article 6 : le directeur départemental des services d'incendie et de secours, commandant le corps départemental de sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Sancé, le - 7 JUIL. 2025



ANDRÉ ACCARY

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 8 juillet 2025

ID : 071-287100010-20250707-SDIS_2025_1514-AR



Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Dijon, dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr/>

Liste des agents formateurs à la conduite prévention du risque routier (COD 0)
Pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025

Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Conseiller technique
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Conseiller technique adjoint
3930	Lieutenant	Fabien	LAUPRETRE	Formateur conduite
4382	Lieutenant	Sébastien	MEUNIER	Formateur conduite
655	Adjudant-chef	Hervé	BEAUCHAMP	Formateur conduite
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur conduite
4378	Adjudante-chef	Aline	MAZUER	Formateur conduite
7482	Adjudant-chef	Julien	PIOT	Formateur conduite
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur conduite
15793	Sergent-chef	Nicolas	CHAVANCE	Formateur conduite
2496	Sergent-chef	Laurent	CHESNET	Formateur conduite
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur conduite
1003	Sergent-chef	Stéphane	MEUNIER	Formateur conduite
7032	Sergent-chef	Julien	POLTURAT	Formateur conduite

Liste des agents formateurs à la conduite Engin Pompe (COD 1)
Pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025

Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Conseiller technique
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Conseiller technique adjoint
3930	Lieutenant	Fabien	LAUPRETRE	Formateur conduite
4382	Lieutenant	Sébastien	MEUNIER	Formateur conduite
655	Adjudant-chef	Hervé	BEAUCHAMP	Formateur conduite
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur conduite
4378	Adjudante-chef	Aline	MAZUER	Formateur conduite
7482	Adjudant-chef	Julien	PIOT	Formateur conduite
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur conduite
15793	Sergent-chef	Nicolas	CHAVANCE	Formateur conduite
2496	Sergent-chef	Laurent	CHESNET	Formateur conduite
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur conduite
1003	Sergent-chef	Stéphane	MEUNIER	Formateur conduite
7032	Sergent-chef	Julien	POLTURAT	Formateur conduite

Liste des agents formateurs à la conduite tout terrain (COD 2)
Pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025

Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Conseiller technique
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Conseiller technique adjoint
3930	Lieutenant	Fabien	LAUPRETRE	Formateur conduite
4382	Lieutenant	Sébastien	MEUNIER	Formateur conduite
655	Adjudant-chef	Hervé	BEAUCHAMP	Formateur conduite
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur conduite
4378	Adjudante-chef	Aline	MAZUER	Formateur conduite
7482	Adjudant-chef	Julien	PIOT	Formateur conduite
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur conduite
15793	Sergent-chef	Nicolas	CHAVANCE	Formateur conduite
2496	Sergent-chef	Laurent	CHESNET	Formateur conduite
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur conduite
1003	Sergent-chef	Stéphane	MEUNIER	Formateur conduite
7032	Sergent-chef	Julien	POLTURAT	Formateur conduite

Liste des agents formateurs à la conduite tout terrain (COD 3)
Pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025

Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Conseiller technique
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Conseiller technique adjoint
3930	Lieutenant	Fabien	LAUPRETRE	Formateur conduite
4382	Lieutenant	Sébastien	MEUNIER	Formateur conduite
655	Adjudant-chef	Hervé	BEAUCHAMP	Formateur conduite
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur conduite
4378	Adjudante-chef	Aline	MAZUER	Formateur conduite
7482	Adjudant-chef	Julien	PIOT	Formateur conduite
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur conduite
15793	Sergent-chef	Nicolas	CHAVANCE	Formateur conduite
2496	Sergent-chef	Laurent	CHESNET	Formateur conduite
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur conduite
1003	Sergent-chef	Stéphane	MEUNIER	Formateur conduite
7032	Sergent-chef	Julien	POLTURAT	Formateur conduite

Liste des agents formateurs à la conduite des Moyens Élévateurs Aériens (MEA)
 Pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025
 (COD 6 : formation échelier et opérateur échelier)

CIS Autun EPC 30 / RIFFAUD - RENAULT / EPC 33 PRX / Immatriculation : GF 471 CZ				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Formateur accompagnateur COD 6 - Formateur conduite MEA
8644	Adjudant-chef	Yann	DUPREY	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Formateur MEA
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur accompagnateur COD 6 - Formateur conduite MEA
6498	Adjudant-chef	Julien	DESBOIS	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Formateur MEA
3824	Adjudant-chef	Vincent	FRANCHI	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Formateur MEA
391	Adjudant-chef	Christophe	OBERT	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Formateur MEA
2968	Adjudant-chef	Laurent	THIBAUT	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Formateur MEA
15607	Sergent-chef	Vincent	BOIZARD	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Formateur MEA
9109	Sergent	Maxime	MICHAUDET	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Formateur MEA

CIS Chalon sur Saône EPC 33 / RIFFAUD - RENAULT / EPC 33 PRX / Immatriculation : GF 331 CZ				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Formateur accompagnateur COD 6 - Formateur conduite MEA
8644	Adjudant-chef	Yann	DUPREY	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Formateur MEA
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur accompagnateur COD 6 - Formateur conduite MEA
6498	Adjudant-chef	Julien	DESBOIS	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Formateur MEA
3824	Adjudant-chef	Vincent	FRANCHI	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Formateur MEA
391	Adjudant-chef	Christophe	OBERT	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Formateur MEA
2968	Adjudant-chef	Laurent	THIBAUT	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Formateur MEA
15607	Sergent-chef	Vincent	BOIZARD	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Formateur MEA
9109	Sergent	Maxime	MICHAUDET	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis Formateur MEA

Centre de formation départemental CFD EP 30 / RIFFAUD - RENAULT / EPSA 30 Stab A / Immatriculation : 1271 TX 71				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA

CIS Charolles EP 30 / RIFFAUD - IVECO / EPSA 30 CNX / Immatriculation : 470 VY 71				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
4382	Lieutenant	Sébastien	MEUNIER	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
655	Adjudant-chef	Hervé	BEAUCHAMP	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
4378	Adjudante-chef	Aline	MAZUER	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
7482	Adjudant-chef	Julien	PIOT	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
2496	Sergent-chef	Laurent	CHESNET	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA

CIS Digoïn EP 30 / RIFFAUD - RENAULT / EPS PRX 30 / Immatriculation : 2070 YL 71				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
655	Adjudant-chef	Hervé	BEAUCHAMP	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
7482	Adjudant-chef	Julien	PIOT	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
15793	Sergent-chef	Nicolas	CHAVANCE	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
2496	Sergent-chef	Laurent	CHESNET	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
7032	Sergent-chef	Julien	POLTURAT	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA

CIS Le Creusot EP 30 / RIFFAUD - RENAULT / EPS PRX 30 / Immatriculation : BE 196 SJ				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
655	Adjudant-chef	Hervé	BEAUCHAMP	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
7482	Adjudant-chef	Julien	PIOT	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
15793	Sergent-chef	Nicolas	CHAVANCE	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
2496	Sergent-chef	Laurent	CHESNET	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
7032	Sergent-chef	Julien	POLTURAT	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA

CIS Louhans EP 30 / RIFFAUD - IVECO / EPA 30 CNX / Immatriculation : 3788 WL 71				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
4382	Lieutenant	Sébastien	MEUNIER	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
655	Adjudant-chef	Hervé	BEAUCHAMP	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
4378	Adjudante-chef	Aline	MAZUER	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
7482	Adjudant-chef	Julien	PIOT	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
2496	Sergent-chef	Laurent	CHESNET	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA

CIS Mâcon BEA / BRONTO - SCANIA / TLK 32 / Immatriculation : FM 952 MJ				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Formateur accompagnateur COD 6 - Formateur conduite MEA
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Formateur accompagnateur COD 6 - Formateur conduite MEA
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur accompagnateur COD 6 - Formateur conduite MEA
8593	Adjudant	Thomas	LORTON	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis - Formateur MEA
15665	Adjudant	Thomas	PETIT	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis - Formateur MEA
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur accompagnateur COD 6 - Formateur conduite MEA
7032	Sergent-chef	Julien	POLTURAT	Formateur accompagnateur COD 6 - Formateur conduite MEA
6494	Sergent-chef	David	BEJOT	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis - Formateur MEA
6653	Sergent-chef	Auguste	DE GOUVEIA	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis - Formateur MEA
8571	Sergent	Anthony	GEOFFROY	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis - Formateur MEA
7231	Sergent	Jean Christophe	DOUHERET	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis - Formateur MEA

CIS Montceau les mines BEA / BRONTO - SCANIA / TLK 32 / Immatriculation : FM 021 MK				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Formateur accompagnateur COD 6 - Formateur conduite MEA
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Formateur accompagnateur COD 6 - Formateur conduite MEA
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur accompagnateur COD 6 - Formateur conduite MEA
8593	Adjudant	Thomas	LORTON	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis - Formateur MEA
15665	Adjudant	Thomas	PETIT	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis - Formateur MEA
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur accompagnateur COD 6 - Formateur conduite MEA
7032	Sergent-chef	Julien	POLTURAT	Formateur accompagnateur COD 6 - Formateur conduite MEA
6494	Sergent-chef	David	BEJOT	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis - Formateur MEA
6653	Sergent-chef	Auguste	DE GOUVEIA	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis - Formateur MEA
8571	Sergent	Anthony	GEOFFROY	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis - Formateur MEA
7231	Sergent	Jean Christophe	DOUHERET	Accompagnateur de proximité Formation de maintien et de perfectionnement des acquis - Formateur MEA

CIS Tournus EP 30 / CAMIVA - MAN / EPSA 30 Stab X / Immatriculation : 8033 XJ 71				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur accompagnateur COD 6 Formateur conduite MEA

Liste des agents formateurs à la conduite des véhicules porte cellule (VPCE)
Pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025

CIS Chalon sur Saône VPCEs 26 T/ RVI-PALFINDER-T20 / Immatriculation : BY 628 KG				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Formateur accompagnateur Formateur conduite
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur accompagnateur Formateur conduite
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur accompagnateur Formateur conduite
7032	Sergent-chef	Julien	POLTURAT	Formateur accompagnateur Formateur conduite

CIS Mâcon VPCEs 26 T/ RVI-PALFINDER-T20 / Immatriculation : CJ 257 AE				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Formateur accompagnateur Formateur conduite
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur accompagnateur Formateur conduite
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur accompagnateur Formateur conduite
7032	Sergent-chef	Julien	POLTURAT	Formateur accompagnateur Formateur conduite

CIS Montceau les mines VPCEs 26 T/ RVI-PIN-BG16 / Immatriculation : 9337 WR 71				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur accompagnateur Formateur conduite

CIS Chalon sur Saône VPCE 19 T/ RVI-PIN-BL14P / Immatriculation : 8040 XB 71				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Formateur accompagnateur Formateur conduite
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur accompagnateur Formateur conduite

CIS Montceau les mines VPCE 19 T/ RVI-PIN-BL14P / Immatriculation : 945 WR 71				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Formateur accompagnateur Formateur conduite
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur accompagnateur Formateur conduite

CIS Mâcon VPCE 19 T/ IVECO - FOREZ - SHM3 400 LPS / Immatriculation : 6958 YK 71				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Formateur accompagnateur Formateur conduite
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur accompagnateur Formateur conduite
7032	Sergent-chef	Julien	POLTURAT	Formateur accompagnateur Formateur conduite

CIS Le Creusot VPCE 19 T/ RVI-PIN-BG14 / Immatriculation : 6402 WE 71				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
655	Adjudant-chef	Hervé	BEAUCHAMP	Formateur accompagnateur Formateur conduite
7482	Adjudant-chef	Julien	PIOT	Formateur accompagnateur Formateur conduite
15793	Sergent-chef	Nicolas	CHAVANCE	Formateur accompagnateur Formateur conduite
2496	Sergent-chef	Laurent	CHESNET	Formateur accompagnateur Formateur conduite

Liste des agents formateurs à la conduite des véhicules spéciaux
Pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025

CIS Paray le Monial CCFS / Mercedes-Gallin / Immatriculation : FS-060-VR				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1003	Sergent-chef	Stéphane	MEUNIER	Formateur accompagnateur Formateur conduite

CIS Autun CCFS / Renault-Gallin / Immatriculation : GY-616-JC				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Formateur accompagnateur Formateur conduite
3930	Lieutenant	Fabien	LAUPRETRE	Formateur accompagnateur Formateur conduite
655	Adjudant-chef	Hervé	BEAUCHAMP	Formateur accompagnateur Formateur conduite
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur accompagnateur Formateur conduite
4378	Adjudante-chef	Aline	MAZUER	Formateur accompagnateur Formateur conduite
7482	Adjudant-chef	Julien	PIOT	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur accompagnateur Formateur conduite
15793	Sergent-chef	Nicolas	CHAVANCE	Formateur accompagnateur Formateur conduite
2496	Sergent-chef	Laurent	CHESNET	Formateur accompagnateur Formateur conduite
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1003	Sergent-chef	Stéphane	MEUNIER	Formateur accompagnateur Formateur conduite
7032	Sergent-chef	Julien	POLTURAT	Formateur accompagnateur Formateur conduite

CIS Louhans CCFS / Renault-Gallin / Immatriculation : GY-600-JC				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Formateur accompagnateur Formateur conduite
3930	Lieutenant	Fabien	LAUPRETRE	Formateur accompagnateur Formateur conduite
655	Adjudant-chef	Hervé	BEAUCHAMP	Formateur accompagnateur Formateur conduite
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur accompagnateur Formateur conduite
4378	Adjudante-chef	Aline	MAZUER	Formateur accompagnateur Formateur conduite
7482	Adjudant-chef	Julien	PIOT	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur accompagnateur Formateur conduite
15793	Sergent-chef	Nicolas	CHAVANCE	Formateur accompagnateur Formateur conduite
2496	Sergent-chef	Laurent	CHESNET	Formateur accompagnateur Formateur conduite
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1003	Sergent-chef	Stéphane	MEUNIER	Formateur accompagnateur Formateur conduite
7032	Sergent-chef	Julien	POLTURAT	Formateur accompagnateur Formateur conduite

CIS Macon CCFS / Renault-Gallin / Immatriculation : GY-537-JC				
Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
6694	Adjudant-chef	Laurent	BOURDON	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1395	Adjudant-chef	Richard	CADÉ	Formateur accompagnateur Formateur conduite
3930	Lieutenant	Fabien	LAUPRETRE	Formateur accompagnateur Formateur conduite
655	Adjudant-chef	Hervé	BEAUCHAMP	Formateur accompagnateur Formateur conduite
6829	Adjudant-chef	Thibaut	LAFOREST	Formateur accompagnateur Formateur conduite
4378	Adjudante-chef	Aline	MAZUER	Formateur accompagnateur Formateur conduite
7482	Adjudant-chef	Julien	PIOT	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1004	Adjudant-chef	Jérôme	THEVENARD	Formateur accompagnateur Formateur conduite
15793	Sergent-chef	Nicolas	CHAVANCE	Formateur accompagnateur Formateur conduite
2496	Sergent-chef	Laurent	CHESNET	Formateur accompagnateur Formateur conduite
6392	Sergent-chef	Steven	JACQUOT	Formateur accompagnateur Formateur conduite
1003	Sergent-chef	Stéphane	MEUNIER	Formateur accompagnateur Formateur conduite
7032	Sergent-chef	Julien	POLTURAT	Formateur accompagnateur Formateur conduite

SOUS-DIRECTION MISSIONS

GROUPEMENT DE L'ENGAGEMENT OPÉRATIONNEL

AFFAIRE SUIVIE PAR : LTN JULIEN WOLNICZAK

☎ 03 85 35 37 39

✉ jwolniczak@sdis71.fr

ARRÊTÉ SDIS N° 2025 - 1515
relatif à la liste départementale d'aptitude à l'emploi des
photographes opérationnels et fonctionnels

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAÔNE-ET-LOIRE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Considérant qu'il convient de fixer la liste départementale d'aptitude à l'emploi des « photographes opérationnels et fonctionnels »,

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, commandant le corps départemental de sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire,

ARRÊTE

Article 1 : la liste départementale d'aptitude à l'emploi des photographes opérationnels et fonctionnels est fixée pour la durée du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025.

Article 2 : le référent de l'équipe dans le domaine de la photographie opérationnelle et fonctionnelle est l'expert Nicolas TITRE et son adjoint le sergent Laurent SCHNEIDER.

Article 3 : la présente liste pourra faire l'objet d'une modification en cours d'année.

Article 4 : l'arrêté n° SDIS N° 2024 - 2651 du 6 janvier 2025 fixant la liste des personnels compétents à l'emploi des photographes opérationnels et fonctionnels est abrogé à compter de la publication du présent arrêté.

Article 5 : le présent arrêté prend effet à compter de sa publication.

Article 6 : le directeur départemental des services d'incendie et de secours, commandant le corps départemental de sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Sancé, le - 7 JUIL. 2025

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 8 juillet 2025
ID : 071-287100010-20250707-SDIS_2025_1515-AR



ANDRÉ ACCARY

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Dijon, dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr/>

Liste des agents aptes à l'emploi de photographe opérationnel et fonctionnel »
Pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025

<u>Matricule</u>	<u>Grade</u>	<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Emploi</u>
16376	Expert	Nicolas	TITRE	Photographe
16853	Experte	Alix	PETITJEAN	Photographe
16644	Cheffe de service	Hélène	BOTTI	Photographe
343	Chargé de mission volontariat	Frédéric	ROCHE	Photographe
17264	Apprentie	Léa-Rose	GUERIN	Photographe
15461	Lieutenant	Richard	FAURE	Photographe
437	Lieutenant	Laurent	MARRHIC	Photographe
4060	Lieutenant	Bertrand	VERJAT	Photographe
6226	Adjudant-Chef	Pierre	ARGAUD	Photographe
3662	Adjudante-Cheffe	Laurence	DARGAUD	Photographe
4316	Adjudant-Chef	Nicolas	JOLY	Photographe
6946	Adjudant-chef	Adrien	RAMEAU	Photographe
6916	Adjudant	Aurélien	RICHARD	Photographe

8205	Sergent-chef	Johann	BECK	Photographe
8616	Sergent-chef	Jérôme	CABUT	Photographe
14446	Sergent-chef	Vincent	DANCER	Photographe
14336	Sergent-chef	Pierre-Baptiste	DEMONGEOT	Photographe
13448	Sergent-chef	Kévin	LEVEL	Photographe
3871	Sergent-chef	Christophe	SAVARD	Photographe
15181	Sergent	Laurent	SCHNEIDER	Photographe
15968	Caporal	Stéphane	GUILLAUME	Photographe
16756	Sapeure	Candice	CHAVAND	Photographe
16695	Sapeure	Marlène	GAUTHEY	Photographe

SOUS-DIRECTION MISSIONS

GROUPEMENT DE L'ENGAGEMENT OPÉRATIONNEL

AFFAIRE SUIVIE PAR : LTN JULIEN WOLNICZAK

☎ 03 85 35 37 39

✉ jwolniczak@sdis71.fr

ARRÊTÉ SDIS N° 2025 - 1516
relatif à la liste départementale d'aptitude à l'emploi de
sauveteurs animaliers (SAN)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAÔNE-ET-LOIRE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 22 Août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Considérant qu'il convient de fixer la liste départementale d'aptitude à l'emploi de chef d'unité et d'équipier dans le domaine du secours animalier.

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, commandant le corps départemental de sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire,

ARRÊTE

Article 1 : la liste départementale d'aptitude à l'emploi de chef d'unité et d'équipier « secours animalier » est fixée pour la durée du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025.

Article 2 : le référent de l'équipe départementale dans le domaine du secours animalier, est l'adjudant-chef Jean-Marc PICARD et son adjoint le lieutenant Lionel DESPOUY.

Article 3 : la présente liste pourra faire l'objet d'une modification en cours d'année.

Article 4 : le présent arrêté prend effet à compter de sa publication.

Article 5 : le directeur départemental des services d'incendie et de secours, commandant le corps départemental de sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 8 juillet 2025

ID : 071-287100010-20250707-SDIS_2025_1516-AR



Fait à Sancé, le - 7 JUL. 2025

ANDRÉ ACCARY

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Dijon, dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr/>

Liste des personnels qualifiés équipier « Secours ANimalier de niveau 1 (SAN1)»
Pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025

Matricule	Grade	Prénom	Nom	Emploi
084	Adjudant-chef	Jean-Marc	PICARD	Référent technique départemental
7187	Lieutenant	Lionel	DESPOUY	Référent technique départemental adjoint
4405	Adjudante-chef	Frédérique	GANNEVAL	équipier
7979	Adjudant-chef	Francis	ROUGELET	équipier
9391	Adjudant	Steve	ANTON	équipier
8816	Adjudant	Jean-Christophe	BON	équipier
16607	Sergent-chef	Dimitri	BRUN	équipier
6505	Sergent-chef	Arnaud	CALBRIS	équipier
7392	Sergent-chef	Romuald	FEBURIE	équipier
3565	Sergent-chef	Christophe	GAUDILLAT	équipier
8135	Sergent-chef	Olivier	PERRIN	équipier
7200	Sergent	Nicolas	BOURGEOIS	équipier
15433	Sergente	Audrey	CONRAD	équipier
8560	Sergent	Florian	CZAPLICKI	équipier
15534	Sergente	Sandra	DARROUX	équipier
15181	Sergent	Laurent	SCHNEIDER	équipier
13563	Sergent	Pierre-Alexandre	VERCHERE	équipier
3807	Caporal-chef	Fabrice	LAMOTTE	équipier
8556	Caporal-chef	Romain	MATHY	équipier
14638	Caporal-chef	Karl	SAUSSARD	équipier
14288	Caporal	Thibaut	DEBARNOT	équipier
16228	Caporale	Cloé	HARKER	équipier
15047	Caporal	François	MOREAU	équipier
8970	Caporal	Michaël	PERGLER DE PERGLAS	équipier
16294	Caporal	Anthony	TERRET	équipier
16940	Sapeure	Colombe	ARBET	équipier
15029	Sapeure	Cindy	BADET	équipier

DIRECTION

GROUPEMENT FORMATION

AFFAIRE SUIVIE PAR : CDT CHRISTOPHE RENIAUD

☎ 03 85 20 86 45

✉ creniaud@sdis71.fr

ARRÊTÉ SDIS N° 25-1560
portant ouverture d'un concours interne
d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers
de sapeurs-pompiers professionnels

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAÔNE-ET-LOIRE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424-1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424-1 et suivants),

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi dans la fonction publique française,

Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,

Vu l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 instituant la commission prévue à l'article 10-2 du décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2024 fixant la date unique des premières épreuves des concours internes et des examens professionnels de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026,

Vu la délibération n° 2025-41 du conseil d'administration du SDIS de Saône-et-Loire en date du 23 juin 2025 décidant d'organiser un concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 et approuvant le principe de mutualisation du concours avec le SDIS 67 ainsi que la convention afférente,

Vu la délibération du conseil d'administration du SIS du Bas-Rhin en date du 2 juillet 2025 décidant d'organiser un concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026,

Sur la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le service d'incendie et de secours de Saône-et-Loire organise, au titre de l'année 2026, un concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels avec l'aide opérationnelle du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 2 : Le nombre de postes ouverts au concours est fixé à dix.

ARTICLE 3 : Le concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels est ouvert :

- aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du Code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2026 et ayant validé la formation de professionnalisation du caporal de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 susvisé ;
- aux candidats justifiants, au 1^{er} janvier 2026, de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L ; 325-5 du Code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par décret du 22 mars 2010 susvisé.

ARTICLE 4 : Les épreuves de ce concours se dérouleront aux dates prévisionnelles suivantes :

- épreuve d'admissibilité : **jeudi 19 mars 2026** ; ces épreuves se dérouleront au parc des expositions de Vesoul, 1 rue Victor Dollé, 70000 VESOUL ;
- épreuve d'admission : **à partir du lundi 4 mai 2026**, à la direction du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire.

ARTICLE 5 : La **préinscription** à ce concours se fera **du mardi 9 septembre 2025 8 h au mercredi 15 octobre 2025 inclus, 23 h 59 dernier délai** (heure métropolitaine).

Les candidats pourront se préinscrire par l'intermédiaire, au choix :

- soit du portail national « **concours-territorial.fr** », en sélectionnant, parmi les organisateurs, le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle ;
- soit du site « **<https://54.cdgplus.fr>** », portail « *CONCOURS ET EXAMENS* » puis « *Inscriptions & Résultats* ».

Les candidats pourront saisir les informations requises pour effectuer leur préinscription auprès du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle selon les dates et heures mentionnées ci-dessus.

Cette préinscription **ne sera considérée comme inscription définitive qu'au moment de la validation en ligne de l'inscription par le candidat.**

La préinscription sur internet est individuelle.

Les candidats ne disposant pas d'un accès internet pourront se préinscrire au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (pendant les horaires d'ouverture) qui mettra à leur disposition un point d'accès internet pendant la période de préinscription.

Les demandes de dossiers de candidature pourront également être adressées par écrit auprès du service concours opérationnel du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (par courrier à l'adresse : 2 allée Pelletier Doisy, BP 340, 54 602 VILLERS LES NANCY CEDEX, ou par l'envoi d'une fiche saisie sur le site internet du centre de gestion <https://54.cdgplus.fr>, rubrique « *contacter le CDG 54* », sélectionnez ensuite « *Je suis un particulier, un candidat, un partenaire du CDG54* ». Saisissez ensuite votre demande sans oublier de renseigner le thème : « *CONCOURS : inscriptions* »).

ARTICLE 6 : La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **jeudi 23 octobre 2025, 23 h 59 dernier délai** (heure métropolitaine).

Le candidat devra, à partir de son espace sécurisé, valider son inscription. Pour ce faire, il devra impérativement cocher la case « *J'ai lu, j'approuve et je signe mon formulaire d'inscription* » puis cliquer sur le rectangle vert « *Valider mon inscription* ».

En l'absence de validation en ligne de l'inscription dans les délais (soit au plus tard le **jeudi 23 octobre 2025, 23 h 59 dernier délai**), la préinscription en ligne sera annulée. **Seule cette validation en ligne via l'espace candidat sera prise en compte.**

Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises. Si celui-ci n'est pas en mesure de transmettre l'ensemble des pièces requises dans les délais impartis, sa demande d'inscription fera l'objet d'une seule et unique relance de pièces.

Tout dossier d'inscription qui ne serait que l'impression de la page d'écran de la préinscription, une capture d'écran imprimée ou la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera rejeté.

ARTICLE 7 : Les candidats en situation de handicap souhaitant bénéficier des aménagements prévus par la réglementation pourront en faire la demande lors de leur inscription. Ils devront produire à l'appui un certificat médical fourni avec le dossier d'inscription, renseigné par un médecin agréé différent du médecin traitant du candidat, qui vérifie les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap. Il précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation. Les aides et aménagements sollicités ne doivent pas être disproportionnés au regard des moyens, notamment matériels et humains, dont dispose le centre de gestion.

Ce certificat médical doit être établi 6 mois maximum avant le déroulement des épreuves (soit le 19 septembre 2025) et fourni au plus tard 6 semaines avant le début de l'épreuve écrite.

La date limite d'envoi au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle du certificat médical, pour inscription à cet examen, est fixée au 5 février 2026.

Les aménagements mis en place seront rappelés dans la convocation. Il revient au candidat d'en vérifier la conformité avec sa ou ses demandes formulées lors de son inscription.

ARTICLE 8 : Les demandes de modifications pour les épreuves écrites d'admissibilité ne sont possibles que jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription soit **le 23 octobre 2025**.

Les modalités de modification du dossier d'inscription sont les suivantes :

PÉRIODES	TYPES DE MODIFICATIONS POSSIBLES	MODALITÉS DE MODIFICATIONS
Jusqu'à la fin de la période de pré-inscription <i>(jusqu'au 15 octobre 2025, 23H59 dernier délai, heure métropolitaine)</i>	Toutes	- annuler la pré-inscription sur le portail national « concours-territorial.fr », ET - procéder à une nouvelle pré-inscription en ligne.
À tout moment	Modification des coordonnées personnelles	Se connecter à l'espace sécurisé sur le site internet du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle « https://54.cdgplus.fr » : rubrique « JE SOUHAITE INTEGRER LA FPT », « <i>S'inscrire à un concours</i> » puis « <i>Connexion espace sécurisé</i> » en cliquant sur « <i>Modifier mes coordonnées</i> ».
Au-delà de la date de clôture des inscriptions <i>(soit à partir du 24 octobre 2025, zéro heure, heure métropolitaine),</i>	Aucune autre modification que celle relative aux coordonnées personnelles ne sera acceptée.	-

ARTICLE 9 : L'admission des candidats à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées ;
- le respect des conditions à remplir pour se présenter au concours auquel ils se sont inscrits.

Par conséquent, en cas de déclaration inexacte de leur part et/ou de non-conformité de leur dossier et/ou de non-respect des conditions à remplir pour se présenter au concours auquel ils se sont inscrits, ils seront invités à régulariser leur situation.

S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans le délai requis ou si les pièces complémentaires fournies ne permettent pas de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves, et ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves écrites, qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

ARTICLE 10 : Lors de leur inscription en ligne sur le site internet du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle les candidats obtiennent des codes confidentiels sous la forme d'un code utilisateur et d'un mot de passe. À l'aide de ces codes les candidats devront se connecter à leur accès sécurisé sur le site internet du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (<https://54.cdgplus.fr>), afin de :

- suivre la bonne réception de leur dossier d'inscription par le service concours opérationnel du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, qui par conséquent ne délivre aucun accusé de réception aux candidats ;
- télécharger et imprimer leur convocation à l'épreuve d'admission. La convocation sera disponible environ 15 jours avant la date de l'épreuve ;
- télécharger leur attestation de présence aux différentes épreuves environ 15 jours après le déroulement de celles-ci ;
- consulter les résultats d'admission ainsi que les notes et commentaires obtenus.

Un email ou un courrier postal invitera les candidats à prendre connaissance de ces informations lorsqu'elles auront été transférées dans leur accès sécurisé (sauf pour la réception de leur dossier d'inscription).

ARTICLE 11 : Les conditions d'accès, la nature des épreuves et le règlement des concours sont consultables dans la brochure des concours sur le site internet « <https://54.cdgplus.fr> », portail « CONCOURS ET EXAMENS » puis « Inscriptions & Résultats ». Tout renseignement complémentaire pourra être communiqué sur simple demande adressée au service concours opérationnel du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 12 : La liste des candidats admis à se présenter au concours interne sera arrêtée par le président du conseil d'administration du service d'Incendie et de secours de Saône-et-Loire.

ARTICLE 13 : La composition du jury du concours interne d'accès au grade de sergent sera fixée par arrêté du Président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Saône-et-Loire, conformément aux dispositions du décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié.

ARTICLE 14 : Le Directeur départemental du service d'incendie et de secours de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du SDIS de Saône-et-Loire. Il sera affiché et mis en ligne sur les sites du SDIS de Saône-et-Loire et affiché dans les locaux du SDIS de Saône-et-Loire, ainsi que dans les locaux des centres de gestion de Meurthe-et-Moselle et de Saône-et-Loire et de la délégation Grand Est du centre national de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 15 : Conformément à l'article R-421-1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de Dijon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 8 juillet 2025

ID : 071-287100010-20250707-SDIS_25_1560-AR

S²LO

Fait à Sancé, le

- 7 JUL. 2025



ANDRÉ ACCARY

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Dijon, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr/>

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le
- publié le
- notifié le
- affiché le

Le Président,



www.sdis71.fr

